

ANNEXE I

Exigences en matière de format, de présentation et de langues, applicables aux déclarations visées à l'article 7, paragraphe 2, point a), à l'article 11, paragraphe 2, point a), et à l'article 12, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 576/2013

PARTIE 1

Format et présentation de la déclaration visée à l'article 7, paragraphe 2, point a), et à l'article 11, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 576/2013

DÉCLARATION

Je, soussigné,

..... (1)

[propriétaire ou personne physique que le propriétaire autorise, par écrit, à effectuer un mouvement non commercial des animaux de compagnie en son nom (2)]

déclare que, depuis leur naissance et jusqu'à leur mouvement non commercial, les animaux de compagnie suivants n'ont pas été en contact avec des animaux sauvages d'espèces sensibles à la rage:

Code alphanumérique du transpondeur/tatouage (2)	Numéro du passeport/certificat sanitaire (2)

Lieu et date:

Signature:

(1) À compléter en majuscules.

(2) Supprimer la mention inutile.